

# Le Cap Magazine

Bulletin municipal d'information n° 41 - janvier / février / mars 2012

## ACTUALITÉ

La petite fabrique de Haïku  
Landes & Bruyères - 10<sup>ème</sup> édition

## HOMMAGE

Georges CATROS

## ENVIRONNEMENT

Les zones humides

## DOSSIER

La concession portuaire plaisance

## ECONOMIE

Le Syndicat Départemental de  
l'Electricité

## PORTRAIT

Michel DEPOND

## NUMÉRO 41

<b>Actualité</b>	p 4 à 6
Petite fabrique de haïku	
Les Sénégalaises	
Landes & Bruyères 10 <sup>ème</sup> édition	
La Sainte-Barbe	
Nos animaux de compagnie	
<b>Social</b>	p 7
Mise à disposition du minibus	
<b>Hommage</b>	p 7
Georges CATROS	
<b>Conseil Municipal</b>	p 8 à 14
Résumés	
<b>Environnement</b>	p 14
Inventaire zones humides et cours d'eau	
<b>Dossier</b>	p 15 à 17
La concession portuaire plaisance	
<b>Economie</b>	p 18
Le Syndicat Départemental d'Electricité	
Point sur les travaux	
<b>La Tribune</b>	p 19
<b>Chronique littéraire</b>	p 19
<b>Portrait</b>	p 20
Michel DEPOND	

*Le Cap Magazine*

journal municipal d'information bimestriel

Directeur de la Publication : Christiane Guervilly.

Responsable de Rédaction : Yves Pelle.

Rédaction : Alban Sorette

Mise en page : Linda Roy

Ont participé à ce numéro : Sylvie Bouvet, Henri Dubois, Christiane Guesnet, Fabienne Lesvenan, Jean-Paul Manis, Michel Morgand.

Photographies : Michel Chadelas, Christiane Guervilly, Christiane Guesnet, Charles Josset, Clément Poirier, Jo Rouxel, Linda Roy, Alban Sorette.

Impression : ICH Imprim' Color Hercouët - Lamballe - papier recyclé cyclus print 115g.

Distribution : La Poste.

**Mairie**

11, square de l'Hôtel de Ville - BP 09

22430 ERQUY

Tél : 02 96 63 64 64

www.ville-erquy.com

## Naissances

MOREL Max, 16 novembre 2011 - CANTIN Esteban, 23 décembre 2011 - PERROCHON Camille, 18 janvier 2012 - PERROCHON Norah, 18 janvier 2012 - DAYOT Constance, 19 janvier 2012 - MAHE Arthur, 24 janvier 2012.

## Décès

GAUTHIER Guy, 25 octobre 2011 - LIBOUREL Marc, 13 novembre 2011 - TILLON Pierre, 14 novembre 2011 - LORANDEL Marcel, 17 novembre 2011 - HERVÉ Francine, 22 novembre 2011 - MISSAIRE Marguerite veuve TERMET, 23 novembre 2011 - BOULIN Jean, 21 novembre 2011 - DAVEAU Jacqueline épouse SANSONNET, 26 novembre 2011 - MERRÉ Edith veuve GIRARD, 26 novembre 2011 - LE GAL Marcel, 27 novembre 2011 - LEFEBVRE Edouard, 29 novembre 2011 - ORTY Christiane épouse LEFEBVRE, 30 novembre 2011 - BLANCHET Lucien, 1<sup>er</sup> décembre 2011 - RIVET Jean-Marc, 7 décembre 2011 - PALISSON Geneviève veuve ANGOUILLANT, 8 décembre 2011 - CANTIN Paulette veuve LE GALL, 10 décembre 2011 - HERVÉ Aimée veuve PERRIN, 22 décembre 2011 - BUCHON Jean, 19 décembre 2011 - BOURDAIS Lucie veuve DE GRAAF, 23 décembre 2011 - LOYARD Marcelle veuve THÉBAULT, 28 décembre 2011 - BALLETT-LAMOTTE Gabriel, 26 décembre 2011 - LECAN Gilberte veuve BERTIN, 29 décembre 2011 - JAUMET Gabriel, 1<sup>er</sup> janvier 2012 - LEROUX Jacqueline veuve CALVET, 7 janvier 2012 - HOUZÉ Maria veuve GUÉGAN, 4 janvier 2012 - RENAUT Henriette veuve RAULT, 9 janvier 2012 - BAHIC André, 12 janvier 2012 - LEROY Charline épouse LARMET, 16 janvier 2012 - BLANCHET Michel, 22 janvier 2012 - RENAULT Elise épouse BESNARD, 18 janvier 2012 - CLERC Marguerite épouse VITEL, 24 janvier 2012 - STÉPHANT Jeanne veuve VELLY, 29 janvier 2012 - URVOY Marie veuve BARBOT, 7 février 2012 - LE CALVEZ Yvette veuve GARNACHE, 6 février 2012 - DARCEL Annick veuve FERNIER, 4 février 2012.



*Le printemps est là et d'importants dossiers se traitent à la commune d'Erquy.*

**La concession plaisance renouvelée** pour une durée de quinze ans entre le Conseil Général et la commune fait apparaître de nouvelles délimitations des zones portuaires. Vous pourrez découvrir dans ce magazine un programme d'investissement ambitieux mais raisonné, acté par la commune dans le cadre de cette Délégation de Service Public. C'est tout l'engagement que nous avons pris auprès de vous en 2008. Nous maintiendrons comme nous l'avons dit le Comité de Pilotage constitué dans le cadre de l'étude d'opportunité, afin de poursuivre la réflexion sur les évolutions futures de la plaisance à Erquy.

Par ailleurs, nous arrivons au terme de la démarche de **Certification de la Qualité des Eaux de Baignade** de la commune. Une démarche volontaire qui, si tout va bien, nous permettra dès cet été d'afficher le label sur nos plages.

**Concernant le dossier de requalification des accès au cap d'Erquy, nous vous donnons rendez-vous le vendredi 18 mai à 20h30 à l'Ancre des Mots pour une présentation détaillée du projet dans sa globalité.** Ce projet s'inscrit complètement dans la démarche de labellisation « Grand Site de France », que nous sollicitons auprès de l'Etat pour le territoire des caps d'Erquy et de Fréhel.

**L'inventaire constitué suite au diagnostic réalisé sur les zones humides et des cours d'eau sera en consultation pour le public à la mairie à partir du 11 avril, pour une durée d'un mois.** Nous invitons vivement tous les propriétaires à venir prendre connaissance de ces documents. Nous constatons que les zones effectivement validées en « Zones Humides » sont moins importantes que les enveloppes de référence précédemment renseignées dans nos documents d'urbanisme.

Parmi toutes les réflexions en cours, ce qui préoccupe les élus et les réginiens c'est aussi l'attribution du marché d'**Eolien Offshore en baie de Saint-Brieuc**. Le choix doit se faire en avril, le lauréat aura ensuite dix-huit mois pour prouver que son dossier est recevable sur le plan économique et environnemental. Le projet devra également tenir compte des activités économiques existantes et recevoir l'adhésion de la population locale. **Nous suivons ce dossier de très près depuis 3 ans et nous continuerons jusqu'au bout à défendre les intérêts d'Erquy auprès du groupement d'entreprises qui sera retenu !**

Quant à la réflexion sur le **transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Côtes de Penthièvre**, les élus d'Erquy se posent encore des questions. Notamment par rapport au niveau d'équipement des communes, au maintien du prix de l'eau fixé sur Erquy récemment pour sept ans, sans compter qu'il est difficile de faire apparaître à ce stade de l'étude de réelles économies d'échelle. Pour autant, les élus communaux souhaitent poursuivre les discussions, conscients que les communes moins importantes ont un réel besoin de ce service mutualisé.

Et puis une bonne nouvelle ! Les professionnels du secteur médical et paramédical de la commune avec quelques voisins se constituent en association afin de faire une étude qui porte sur **l'organisation et les besoins en services de santé de notre territoire afin de créer un « Pôle de Santé »**. Cette étude sera financée par l'Agence Régionale de Santé. Nous accueillons avec enthousiasme cette nouvelle, car le maintien et le développement de ces services sont une priorité pour nos concitoyens. La commune soutient complètement la mise en place de ce projet.

Un début de printemps intense, avec des réalisations et des projets qui vont compter pour l'avenir des réginiens.

**Christiane GUERVILLY**  
Maire d'Erquy




## PETITE FABRIQUE DE HAÏKU À LA BIBLIOTHÈQUE

L'an passé, à l'initiative de la Bibliothèque des Côtes d'Armor, nous avons reçu au Blé en Herbe Jean-Marie Berthier, dans le cadre du Printemps des Poètes. Il est venu à la rencontre des élèves de Patricia Le Dolédec (classe de CE2 - CM1 de l'école publique), et a animé par 2 fois des ateliers intitulés « Les apprentis poètes ». Il s'agissait d'initier les enfants au haïku, cette petite forme de poésie japonaise, 3 vers pour partager une émotion, une sensation généralement liée à la nature : nos jeunes poètes se sont montrés enthousiastes ! Ensuite, grâce à Patricia, très impliquée dans cette action, le travail a été prolongé en classe et chaque élève, a écrit son propre haïku, découvrant ainsi sa sensibilité. Les enfants ont révélé des capacités d'écriture insoupçonnées, si bien qu'il nous a semblé important de ne pas s'arrêter là : Linda, à la cybercommune, les a mis sous forme de marque-page, les illustrant patiemment un à un ... Vous pourrez les apprécier à la Galerie d'Art Municipale lors de l'exposition proposée par l'école publique Joseph Erhel, du samedi 5 au mardi 15 mai prochain.



Les « apprentis poètes » de Jean-Marie Berthier à la Bibliothèque Municipale.

Parmi ceux-ci :

La rivière coule  
On dirait  
Qu'elle pleure  
Samuel

Lune ronde dans le ciel noir,  
Fais nous briller  
Dans l'obscurité  
Anne-Gaëlle

Les tulipes  
S'ouvrent chacune  
Comme un souhait de douceur  
Lucille

## LES "SÉNÉGAZELLES"

Simal, 6h00, nous nous réveillons au chant du Muezzin. Ce matin, coupure de courant, nous nous équipons de nos lampes frontales, et allons petit déjeuner. Les charrettes nous attendent et nous emmènent sur le départ de la course dans une savane encore endormie. Le départ est lancé et nous courons dans le sable mou durant 10 km. A la moitié de la course, nous nous engageons dans une petite forêt, puis longeons le village de Yayeme avant d'entrer dans une savane qui impose le respect. A peine 100 mètres de l'arrivée, nous entendons les « baravos » (bravos) des enfants de l'école qui se mélangent aux djembés et calébosses des femmes. Chants et danses traditionnels, nous sommes avec les enfants à faire la fête pendant plus d'une heure. Par groupe de 4-5, nous nous rendons dans une classe. C'est une classe de CE2 avec un effectif de 58 enfants. Très disciplinés et aussi intimidés, ils chantent une chanson sur la paix. A notre tour, nous improvisons et chantons. Vient ensuite la distribution des fournitures scolaires. Nous voyons les yeux ravis des enfants ! C'est l'heure de partir. Il y a en même temps un mélange de joie, d'émotion et de tristesse ...

Par pirogues, nous remontons le bras du Saloum et rejoignons notre campement où là nous attend un repas typique à base de crevettes, poissons grillés et de mil. Il commence à faire très chaud - 35°C - on s'installe sous le bivouac afin de préparer les lots scolaires pour l'école rencontrée du lendemain. En milieu d'après-midi, une famille nous invite à venir partager le thé et nous raconte sa vie dans le village. Il est déjà tard, les yeux lourds de fatigue, nous allons nous coucher en prévision d'une journée aussi merveilleuse ... Plus de 5200 enfants ont pu recevoir une dotation scolaire au cours de cette semaine. Sur une année, environ 17000 écoliers reçoivent des fournitures entre les 4 éditions du Sénégal et celle du Népal. Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont soutenues dans notre projet.



Au Sénégal, sous le Bivouac.

**Stéphanie CAUCHIES & Stéphanie ROBERT**

Bravo à nos deux réginiennes !

Du 1<sup>er</sup> mai 2003 au 28 avril 2012, que de chemin parcouru !

Sous l'égide de la commune, l'aventure a commencé par l'organisation de 2 courses nature, une de 13 et une de 28 km sur le territoire du Cap d'Erquy ainsi que d'une randonnée pédestre et kayak de mer, auxquelles se sont ajoutées de multiples activités sportives ou de découvertes. Pas facile à l'époque de concilier l'envie des coureurs de faire découvrir le cap d'Erquy à leurs amis coureurs, tout en acceptant les contraintes pesant sur ce site classé.

C'est grâce à la ténacité de la commune et au soutien de Bernard Nonnet, Maire à l'époque, à la passion de coureurs (Jean-Paul Mahé, Gilbert Cizeau et Patrick Aubert, tous trois marathoniens passionnés), à l'accompagnement du Service des Espaces Naturels du Conseil Général, de Maïarmor et de l'Office de Tourisme d'Erquy, que cette belle aventure a pu voir le jour.

**Un parcours du combattant qui nous vaut aujourd'hui de faire connaître Erquy et sa région dans la France entière.** La beauté des paysages, mais aussi le large panel d'activités sportives ou de découvertes proposées font de cet évènement avec la fête de la coquille Saint-Jacques **une des manifestations "phare" de notre commune.**

**Soucieuse du respect des sites, c'est la commune qui a décidé de limiter le nombre de coureurs à 1000 par course.** Nous avons très vite fait le plein. Depuis deux ans avec l'aide du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel, nous répondons à une étude d'incidence NATURA 2000, afin d'obtenir l'aval de la Direction Régionale de l'Environnement qui conditionne, entre autres, l'obtention de l'arrêté préfectoral obligatoire pour l'organisation d'une course nature.

Chaque année l'équipe peaufine son organisation, pour faciliter le travail des bénévoles et améliorer l'accueil des sportifs, tout en gardant à l'esprit les objectifs fixés dès le départ :

- proposer un évènement sportif mettant en valeur les

Des landes, des bruyères, mais aussi un paysage à «couper le souffle».



Pour que la fête soit encore plus belle.

qualités environnementales des caps d'Erquy et de Fréhel, et inciter les participants et les accompagnants à un meilleur respect de la nature,

- accueillir les sportifs avec leurs familles et leurs amis sur un week-end, et les inciter à séjourner sur la commune,
- proposer un panel d'activité pour toute la famille,
- faire venir des sportifs de la France entière.

En 2012, **les inscriptions ont été closes en moins de 2 mois pour les courses 14 et 32 km**, mais il reste encore de nombreuses possibilités pour passer un moment sportif ou de découverte : 4 randonnées pédestres, 2 randonnées kayak, 3 parcours de randonnées cyclotourisme, des balades découvertes, les différentes animations, ... et la **nouveauté 2012 : la course des sirènes** ! Il s'agit d'une course de 6 km spécialement réservée aux femmes. Tous les coureurs sont invités à se déguiser, nul doute que le spectacle de ces sportifs dans l'effort sera encore plus beau. Nous vous invitons à découvrir le programme complet sur le guide qui a été distribué dans plus de 10000 boîtes aux lettres de la région, et qui est disponible auprès des Offices de Tourisme.

**Pour marquer cette dixième édition, un spectacle gratuit en plein air sera présenté boulevard de la mer**, le samedi soir à 21h30 : «**Afro-Breizh**» par la compagnie rennais «Dounia». Métissage musical entre la Bretagne et l'Afrique, ce spectacle met en scène une cohabitation des cultures pour témoigner que l'on peut vivre ensemble malgré les différences. Sur scène, des artistes musiciens, danseurs et chanteurs inventent un répertoire mêlant Kora, Djembé, Bombarde, Cornemuse, ... pour inviter à la danse, à la célébration festive.

Nous espérons encore de belles années à "Landes & Bruyères Cap d'Erquy - Cap Fréhel", et remercions vivement les chevilles ouvrières, élus, bénévoles, partenaires institutionnels et sponsors qui, chaque année, font de cette manifestation un très beau moment de la vie de notre commune.

**Christiane GUERVILLY**  
*Maire d'Erquy*

## LA SAINTE-BARBE

Les pompiers d'Erquy se sont réunis le dimanche 11 décembre 2011 pour fêter la Sainte-Barbe qui rappelle le est la patronne des sapeurs pompiers.

A travers cette coutume nous rendons hommage à tous les sapeurs pompiers volontaires en activité ou qu'ils aient fait valoir leur droit à la retraite. Il est nécessaire de valoriser l'engagement de ces hommes et femmes qui on fait le choix au quotidien de jouer un rôle au service de la population tout en gérant leurs contraintes professionnelles et familiales au Centre de Secours d'Erquy, 33 personnes ont pris cette décision.

Quatre nouvelles recrues ont rejoint cette année la caserne : Ludovic BRICHORY qui par mutation arrive du centre de QUINTIN avec le grade de caporal chef, Charlène SAEZ, Magali VIDREQUIN et Dany JEHAN qui ont été recrutés le 1<sup>er</sup> décembre.

En ce qui concerne le nombre d'interventions, on peut noter une augmentation de 5 % du nombre de départs par rapport à 2010. 615 sorties ont été effectuées en 2011.



Présentation et revue des effectifs place du Nouvel Oupeye.

Olivier CHATEAU, Philippe ALVISET et Germain LEMAITRE accèdent au grade de sergent, Maxime TALBOURDET au grade de caporal. Quant à Alexandra JUHEL, Anaïs LE BLANCHE, Nathalie LEMAITRE, Guillaume GUINARD et Kevin BOINARE, ils ont achevé leur formation initiale et accèdent donc à la distinction de 1<sup>ère</sup> classe. Concernant le matériel, une nouvelle VSAV, ambulance de dernière génération, est arrivée au centre de secours début décembre 2011. Une pensée particulière pour Maurice JEHAN décédé à l'âge de 73 ans, titulaire de la médaille d'or pour 30 années de service au centre d'Erquy.

MERCI à toute l'équipe des sapeurs pompiers pour leur courage et leur dévouement.

**Michel MORGAND**  
*Adjoint à la sécurité*

## NOS « TRÈS CHERS » ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les français accueillent de plus en plus d'animaux de compagnie dans leurs foyers. Chiens et chats sont en tête. Phénomène très naturel, pour une population qui ressent de plus en plus le besoin d'un lien avec la nature. Le chien par exemple, plutôt fidèle à son maître rassure les enfants et les personnes seules ou âgées. Rien de bien inquiétant, si nous n'avions pas **le problème de plus en plus criant des déjections canines sur nos trottoirs et parterres.**

Beaucoup de collectivités comme la nôtre ont réfléchi au problème. **C'est en 2004 que nous avons décidé d'installer des distributeurs de « Sacs à déjections canines »** sur



les lieux de promenade les plus fréquentés pour les sorties avec animaux de compagnie. **L'an passé 37500 sacs ont été mis à la disposition du public pour un coût de plus de 800 € sur les lieux suivants :**

- Parking de l'Office de Tourisme (approvisionnement 3 fois par semaine toute l'année),
- Boulevard de la Mer (approvisionnement 3 fois par semaine toute l'année),
- Caroual sur le bord de mer (approvisionnement à la demande et en fonction des passages).

Outre le fait que certaines personnes, au lieu de prendre un sac à la fois, prennent l'ensemble de la fourniture du distributeur ... ce dispositif n'a pas amélioré la propreté de nos rues, et nous avons toujours autant de déjections canines, voire plus à certains endroits, que par le passé.

Les gestes simples qui s'imposent à tous les propriétaires de chiens lors de leurs balades dans les lieux publics :

- Tenir son chien en laisse,
- Avoir toujours sur soi un petit sac pour ramasser ses déjections,
- Balades sur la plage interdites en juillet et en août.

Nous n'avons pas envie d'en arriver à verbaliser les propriétaires, alors pour notre bien-être à tous, aidez-nous à maintenir nos lieux de vie agréables et propres, en mettant vos papiers, chewing-gums et autres petits déchets dans les poubelles de ville et de plage que nous avons disposés dans tous les lieux publics !

## UN MINIBUS BIEN APPRÉCIÉ

On le voit aux 4 coins de la commune mais pas seulement. Les associations y ont recours pour leurs déplacements sportifs, culturels ou caritatifs dans ou hors du département avec pour seule contrainte de prendre en charge les frais de carburant et de le rendre en bon état.

**Les commerçants qui ont aidé à son financement ont ainsi une publicité itinérante, nous les remercions vivement car notre minibus nous rend un fier service.**

Le Comité de Jumelage va aussi l'utiliser pour aller voir nos amis belges d'Oupeye qui organisent fin mars leur fête de la Coquille St-Jacques.

Les jeudis matin les Restos du Cœur l'utilisent pour convoier vers Matignon les personnes intéressées. Chaque semaine durant la période hivernale, puis toutes les deux semaines.

Les jeudis après-midi, il est réservé aux adhérentes du Club de l'Age d'Or, à savoir une dizaine de personnes que l'on va chercher et que l'on reconduit chez elles après un après-midi d'activités conviviales. Et de 14h à 18h il ne chôme pas, les anciens qui n'ont pas de véhicule ont la possibilité d'aller faire

leurs courses avec un chauffeur ! Une quinzaine de personnes en profitent régulièrement.

A partir du 5 avril, 1 € sera demandé par trajet. C'est un service d'un coût raisonnable **grâce notamment à la gentillesse de nos chauffeurs bénévoles Patrice Tranchant et Jean-Claude Laithier à qui nous donnons un grand coup de chapeau.**

Les bonnes volontés seront accueillies avec plaisir !

**Sylvie BOUVET**

*Adjointe aux Affaires Sociales*



Le minibus réginéen.

## GEORGES CATROS, MAIRE D'ERQUY DE 1989 À 1995

Georges Catros nous a quitté le 8 novembre 2011, à l'âge de 90 ans, à l'Île Maurice où il résidait depuis 1996. Né à Saint-Brieuc le 4 août 1921, il y a suivi ses études pour être professeur d'Education Physique et Sportive. Petite anecdote, il a servi de modèle pour la statue "Apollon" de la cour d'honneur du Lycée Anatole le Braz à Saint-Brieuc.

Georges Catros était un grand sportif, et cette passion lui a valu d'obtenir plusieurs distinctions, dont celles d'Officier des Palmes Académiques et la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports. Admis à l'École Normale Supérieure d'Education Physique de Paris, il est champion de France universitaire de football. Licencié au Racing Club de Paris amateur, il sera sélectionné

dans l'équipe universitaire de Paris pour rencontrer Cambridge. Les réginéens font connaissance avec lui en 1953/1954 où il fut entraîneur et joueur au sein de l'Union Sportive d'Erquy. Puis retour comme joueur au Stade Briochin. C'est pendant cette période que naissent ses deux filles, Catherine et Véronique. De 1951 à 1961 il enseignera à Abidjan, ainsi que Charlotte son épouse, comme professeur d'Education Physique. Il est ensuite chargé par

l'Inspection Académique d'organiser le sport scolaire à Tahiti. En 1967, il prend de nouvelles fonctions à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Côtes d'Armor, promu inspecteur principal en 1975 il est affecté comme Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Rennes avant de devenir Directeur Régional. En 1977 il retourne en Côte d'Ivoire comme conseiller technique du ministre de la Jeunesse et des Sports et comme Inspecteur Général. Georges Catros fait valoir ses droits à la retraite en 1981, dès lors il va venir très souvent à Erquy où il possède une maison et profiter de l'expérience de quelques grands marins dont Joseph Bertin sur le "Voltigeur" ou Toto Guerin sur le "P'tit Pêcheur", partageant avec ses amis ses bonnes pêches (homards, crevettes, maquereaux ...) sur son bateau, "le dernier shoot". En 1989 il est élu Maire d'Erquy. Nous lui devons notamment la construction des deux terrains de tennis couverts, celle du gymnase Thalassa, la réalisation du terre-plein du port, l'agrandissement de la cale des plaisanciers, sans oublier l'achat et l'aménagement du Camping du Guen, la rénovation de la Chapelle des Marins et du clocher de l'église.

Un parcours bien rempli pour ce breton amateur d'horizons lointains et de sport, avec la volonté de transmettre ce qui fut pour lui une passion.

*Merci à Patrick THOMAS pour la préparation de cet article.*

Georges Catros à Erquy.



# Conseil Municipal - RÉSUMÉ

Tous les détails sur notre site internet ([www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com)), ou disponibles en Mairie.

## Conseil Municipal du 15 novembre 2011

### *Délégation du Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement collectif.*

Après appel d'offres, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) décide de confier l'affermage du service public d'Eau Potable et d'Assainissement collectif à la société VEOLIA EAU.

### *Adoption des tarifs municipaux. Année civile 2012.*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction ou l'augmentation des tarifs de la manière suivante :

	<i>Rubriques Génériques</i>	<i>N-1</i>
1	ALSH Garderie Périscolaire	2,00%
2	ALSH du Mercredi	2,00%
3	ALSH Petites Vacances	2,00%
4	Excursions et Loisirs du CLSH	2,00%
5	Cuisine Centrale	2,00%
6	Tennis Municipaux	2,00%
7	Salle Omnisports	2,00%
8	CAP Sports Loisirs Sportifs	0,00%
9	Cybercommune	0,00%
10	Location de Salles	2,00%
11	Scène Culturelle	2,00%
12	Bibliothèque Municipale	0,00%
13	Matériels de Loisirs Barnum	2,00%
14	Campings Municipaux	2,00%
15	Bungalows Louisiane	2,00%
16	Borne Multi-Service Caroual CC	0,00%
17	Stationnement Caroual CC	50,00%
18	Taxe de Séjour (Valeurs de Base)	0,00%
19	Droits de Place Commerciaux	2,00%
20	Stationnement Bateaux PMM	5,00%
21	Places Manquantes L.332-7-1 CU	5,65%
22	Travaux en Régie	2,00%
23	Concessions Funéraires	2,00%

*N-1 : Rappel de l'Évolution N-1*

### *Dates d'Application des Rubriques Tarifaires 2012.*

Au 01-01-2012 : toutes les Rubriques, à l'exception des rubriques 14, 15 et 18.

Au 02-04-2012 (Camping Saint-Michel) et 15-06-2012 (Camping Le Guen) : Rubriques 14 (Campings) et 15 (Campings, Bungalows).

Du 15-04-2012 au 15-09-2012 : Rubrique 18 (Taxe de Séjour).

### *Campings Municipaux : dates d'ouverture de la saison 2012.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les dates d'ouverture suivantes :

#### *Camping du Guen*

Emplacements au Sol du 15-06-2012 au 16-09-2012 inclus.

#### *Camping St-Michel*

Emplacements au Sol du 02-04-2012 au 30-09-2012 inclus.

Résidences Bungalows du 02-04-2012 au 11-11-2012 inclus.

### *Clôture d'enquête publique. Enquête publique organisée du 23 août au 26 septembre 2011. Approbation de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier modificatif est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Erquy et à la Préfecture, conformément à l'article L123-10 du Code de l'Urbanisme.

### *Instauration de la Taxe d'Aménagement communale. Fixation du taux et des exonérations facultatives.*

Pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer au 1er janvier 2015 les participations pour voirie et réseaux (PVR). La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé la taxe s'applique de plein droit. Le Conseil Municipal, à l'unanimité institue la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 2% et d'exonérer certains locaux d'habitation.

### *Dénomination des voies communales - Secteur des Prés Biards - Chemin Romain.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de dénommer le chemin reliant la rue des Plages Sauvages et la rue des Prés Biards « Chemin romain ».

### *Dénomination des voies communales - Secteur de Saint-Pabu - Rue Saint-Tugdual.*

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), accepte de dénommer la voie reliant la rue Hutin Desgrées du Lou à la rue Anne le Gal La Salle « rue Saint-Tugdual ».

### *Imputation d'une facture en investissement. Montant unitaire inférieur au seuil minimum d'affectation. Unité physique du matériel et rattachement en investissement.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'imputer en investissement l'achat d'illuminations de Noël pour un montant T.T.C. de 188,14 Euro.

### *Exonérations et abattements sur les tarifs municipaux 2012 - Tarification sociale des campings.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive l'exonération des tarifs présentés sur le tableau ci-contre.

Rubriques Tarifaires	Personnes Physiques et Morales Exonérées	Taux	Conditions Particulières
Campings Municipaux	Club de Plongée « Histoire d'Eau »	50%	Pour les Moniteurs saisonniers non résidents
	Centre Nautique d'ERQUY	50%	Pour les Moniteurs saisonniers non résidents
Exonérations à caractère social	Colonies de Vacances Associatives	10%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	CLSH Municipaux (tarifs sociaux)	20%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	CLSH D'ERQUY	100%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Handicapés permanents	20%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Mutilés et Invalides de Guerre	20%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Groupes Scolaires Extérieurs	20%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Groupes Scolaires d'Erquy	100%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Jeunes Sans Emploi (domicile propre)	10%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Titulaires du RSA	20%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Travailleurs saisonniers non résidents	30%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
Cuisine Centrale	Personnes Âgées > 65 ans allocataires de l'ASPA	15%	Abattement général (5 <sup>ème</sup> Année)
	Agents municipaux en astreinte le midi [ $\geq 1$ h].	100%	Personnel de la Cuisine Centrale + Maternelle
	Pompiers Sauveteurs en Intervention	100%	Intervention sur patrimoine collectif.
	Stagiaires scolarisés.	100%	Stagiaires dans les Services Municipaux
Tennis Municipaux	Penthièvre Action (Insertion)	100%	Pour les Prestations directe
	Enfants ALSH	100%	1 heure jour à raison de 6 pers. hors saison
Cybercommune	Demandeurs d'Emploi et Allocataires du RSA	100%	Gratuité
Salle des Fêtes	Associations agréées	100%	Se reporter au Planning et à la convention
Salle des Hôpitaux	Associations agréées	100%	Se reporter au Planning et à la convention
Salle Jo Velly	Associations agréées	100%	Se reporter au Planning et à la convention
Salle de l'Eden	Associations agréées	100%	Se reporter au Planning et à la convention
Salle Omnisports	Associations agréées	100%	Se reporter au Planning et à la convention
Scène Culturelle	Associations d'Erquy et de la CDC	100%	1 Spectacle dont Prépa (ou AG)
Bibliothèque Municipale	Moins de 18 ans	100%	Gratuité
	Demandeurs d'Emploi et All-RSA	100%	Gratuité
	Animateurs EHPAD (Groupes de Lecture)	100%	Gratuité
	Animateurs Assocs (Groupes de Lecture)	100%	Gratuité
Taxe de Séjour	Exonérations légales (personnes physiques)	100%	Se reporter à la grille tarifaire
Droits de Mouillages	Centre Nautique d'ERQUY	100%	Équipement associatif
	Club de Plongée « Histoire d'Eau »	100%	Équipement associatif
Plaisance	Association « Sainte-Jeanne »	100%	Équipement associatif

### Exonérations et abattements sur les tarifs municipaux 2012

#### **Délégation municipale au Comité de Jumelage. Remplacement de Bernard ETIENNE par Christiane GUESNET.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remplacement.

#### **Surveillance des plages 2011 sous l'égide du SDIS 22. Validation de la prestation pour 14.460 Euros pour un poste composé de quatre sauveteurs.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de la prestation.

#### **Sinistre du 7 octobre 2009. Dégât des eaux dans maison d'habitation sise 20, rue Castelnau. Paiement de la franchise au droit de l'indemnité versée.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de rembourser la franchise d'un montant de 248 Euro pour un dégât des eaux provoqué par la mise en charge du réseau d'eau public communal d'eaux pluviales.

#### **Modification du tableau des effectifs : transposition**

#### **des avancements de grades 2011.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avancement de grade de 3 agents communaux (Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe, Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe et rédacteur).

#### **Convention d'Aménagement et d'Entretien de Voirie rue du Four à Boulets (Cap d'Erquy) : aménagements départementaux sur le domaine public communal.**

Le Département ayant procédé à la requalification initiale de la rue du four à Boulets qui conduit au Cap d'Erquy, il convient de formaliser par voie conventionnelle, la pérennité des aménagements réalisés, dont l'entretien sera placé sous la responsabilité technique et financière de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

#### **Convention entre le Commune et l'Association du Comité de Jumelage.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

## Tarifs 2012 Eau Potable et Eaux Usées. Tarifs Binomial et surtaxes communales.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) adopte les tarifs suivants :

2012	Eau potable						Eaux usées						
	PRIME FIXE			TARIF (€ par m <sup>3</sup> )			PRIME FIXE			TARIF (€ par m <sup>3</sup> )			
	Arrondi à 2 décimales			Arrondi à 3 décimales			Arrondi à 2 décimales			Arrondi à 3 décimales			
Évolution / N-1 pour 120 m <sup>3</sup>	BINÔME	VEOLIA	ERQUY	BINÔME	VEOLIA	ERQUY	BINÔME	VEOLIA	ERQUY	BINÔME	VEOLIA	ERQUY	
	-43,28%	-60,47%	-20,11%	-15,74%	-49,84%	121,12%	-19,98%	-4,39%	-26,21%	0,00%	-41,34%	111,75%	
Tranches (m <sup>3</sup> )													
1	30	40,00	16,00	24,00	0,980	0,372	0,608	37,00	12,62	24,38	1,859	0,796	1,063
31	100	40,00	16,00	24,00	0,980	0,372	0,608	37,00	12,62	24,38	1,859	0,796	1,063
101	200	40,00	16,00	24,00	0,980	0,467	0,513	37,00	12,62	24,38	1,859	0,796	1,063
201	500	40,00	16,00	24,00	0,980	0,467	0,513	37,00	12,62	24,38	1,865	0,796	1,069
501	1 000	40,00	16,00	24,00	0,920	0,563	0,357	37,00	12,62	24,38	1,920	0,796	1,124
1 001	2 000	40,00	16,00	24,00	0,920	0,658	0,262	37,00	12,62	24,38	1,920	0,796	1,124
2 001	6 000	40,00	16,00	24,00	0,790	0,546	0,244	37,00	12,62	24,38	1,945	0,796	1,149
6 001	12 000	40,00	16,00	24,00	0,790	0,546	0,244	37,00	12,62	24,38	1,945	0,796	1,149
12 001	20 000	40,00	16,00	24,00	0,650	0,405	0,245	37,00	12,62	24,38	1,945	0,796	1,149
20 001	24 000	40,00	16,00	24,00	0,650	0,405	0,245	37,00	12,62	24,38	1,970	0,796	1,174
24 001	48 000	40,00	16,00	24,00	0,650	0,405	0,245	37,00	12,62	24,38	1,970	0,796	1,174
48 001	100 000	40,00	16,00	24,00	0,650	0,405	0,245	37,00	12,62	24,38	1,970	0,796	1,174
100 001	200 000	40,00	16,00	24,00	0,650	0,405	0,245	37,00	12,62	24,38	2,047	0,796	1,251

### Conseil Municipal du 15 décembre 2011

#### Construction de vestiaires au terrain de Caroual.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions) approuve le marché de base pour un montant TTC de 59.798,56 € (Lot gros œuvre-SARL VILLESALMON-HILLION), 5.712,35 € (Lot charpente bois-SARL BCO-PLENEE-JUGON), 17.796,11 € (Lot couverture-DENIEL-QUESSOY), 9.933,98 € (Lot menuiseries extérieures-PERROQUIN-ST-POTAN), 7.750,08 € (Lot menuiseries intérieures-PERROQUIN-ST-POTAN), 13.682,65 € (Lot Isolation Plâtrerie-DAVID BETHUEL-PLEUMELEUC), 1.886,33 € (Lot Plafonds suspendus-GUIVARCH-TREMUSON), 9.041,28 € (Lot revêtements de sols-faïence-SARL MARTIN-LOUDEAC), 3.708,80 € (Lot peinture-MORO-ST-BRIEUC), 10.502,08 € (Lot plomberie-sanitaires-SARL TREHOREL CORLAY-HILLION), 17.274,78 € (Lot électricité-chauffage-ventilation-ALLEZ & Cie-LAMBALLE).

#### Tarifs Plaisance 2012 du port d'Erquy Centre. 1<sup>ère</sup> année de la Délégation de Service Public 2012-2026. DSP attribuée en commission permanente du Conseil Général le 5 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les tarifs 2012 consultables sur le site de la mairie.

#### Tarifs Plaisance 2012 du port d'Erquy Les Hôpitaux. Changement de tarification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2012. La réforme est directement rattachable à la nouvelle grille adoptée dans le cadre de la Délégation

de Service public accordée à la Collectivité communale pour la gestion du Port d'Erquy Centre. Les tarifs sont consultables sur le site.

#### Programme d'Assainissement en Eaux Usées 2011-30ème (extension du réseau). Secteurs traités : rue des Ajoncs d'Or, Le Vaubourdonnet, rue de Beaumont, ruelle du Bignonnet ; Attribution des marchés de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le marché de base pour un montant TTC de 457.261,90 € (Lot canalisations-Sté BESNARD TP) et 89.460,80 € (Lot Poste de refoulement –Groupement LE DU/SADE).

#### Application d'une Participation pour acheminement de la Voirie et des Réseaux (PVR) : Extension du réseau électrique rue de la Pouillouse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune de 7463,04 € pour la parcelle AC937, 6927,00 m<sup>2</sup>.

La quote-part contributive supportée par les bénéficiaires du projet d'aménagement est fixée à la valeur relative de 80% du coût total TTC pour l'extension du réseau électrique. Le montant unitaire s'établit à 0,86 €.

#### Application d'une Participation pour acheminement de la Voirie et des réseaux (PVR) : Extension du réseau eau potable rue de la Pouillouse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune de 5574,34 € pour le réseau d'eau potable sur les parcelles A-845, A-2040 et AC937, 8467,00 m<sup>2</sup>, et de 3114,60 € pour le Branchement d'eau potable sur la parcelle AC937, 6927,00 m<sup>2</sup>.

La quote-part contributive supportée par les bénéficiaires du projet d'aménagement est fixée à la valeur relative de 80% du coût total TTC pour l'extension du réseau d'eau potable, et de 100% du coût total TTC pour les fosse à compteur du réseau d'eau potable.

Le montant unitaire de la quote-part contributive s'établit à 0,98 € (parcelle AC937 - 6927,00 m<sup>2</sup>), et à 0,53 € (parcelles A2040 et A845 - 1 540,00 m<sup>2</sup>).

**Application d'une Participation pour acheminement de la Voirie et des Réseaux (PVR). Extension du réseau eaux usées rue de la Pouillouse.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune de 13886,07 € pour le réseau d'eaux usées sur les parcelles A-845, A-2040 et AC937, 8467,00 m<sup>2</sup>, et de 3361,45 € pour le branchement d'eaux usées sur la parcelle AC937, 6 927,00 m<sup>2</sup>.

La quote-part contributive supportée par les bénéficiaires du projet d'aménagement est fixée à la valeur relative de 80% du coût total TTC pour l'extension du réseau d'eaux usées, et de 100% du coût total TTC pour les boîtes de branchement au réseau d'eaux usées.

Le montant unitaire de la quote-part contributive s'établit à 1,80 € (parcelle AC 937 - 6927,00 m<sup>2</sup>) et à 1,31 € (parcelles A2040 et A845 - 1540,00 m<sup>2</sup>).

**Convention d'aménagement de voirie du domaine routier départemental : Aménagement du carrefour de la rue de l'Horizon Bleu et la rue Notre-Dame.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Département relatif à un projet d'aménagement du carrefour qui permettra de réduire la vitesse.

**Convention de mise à disposition temporaire d'une voie privée au profit de la commune : Ouverture de la rue Dayot à la circulation publique (voie privée en cours d'achèvement).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer une convention d'occupation temporaire de la rue Dayot, étant donné que la requalification de la rue Castelnau avec la mise en place d'un sens unique débutant de la Cormorane jusqu'au cimetière, a modifié le sens de la circulation imposant aux véhicules entrants d'emprunter le cheminement de la rue Dayot, voie privée. Cette voie privée est destinée à intégrer ultérieurement le domaine public communal.

**Rénovation de l'église St-Pierre St-Paul-phase 2 : Demande de subvention.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de subvention concernant l'église d'une valeur totale de 25.000 € H.T.

**Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Portuaire Départemental: Prolongement de l'exutoire d'eau pluviale au nouveau port – domaine portuaire départemental.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Département relatif au projet de prolongement de l'exutoire dans le port départemental qui permettra de réduire les souilles créées par cet

exécutoire et de pérenniser les échouages.

**Extension de la zone de mouillage du port centre (35 mouillages). Validation : AVP et DCE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif et le dossier de consultation des entreprises pour un montant H.T. de 59.788 €.

**Acquisition de trois parcelles en zone NL au PLU : 23000 €. Maîtrise de l'emprise foncière pour le passage de la véloroute (voie verte : entretien par le CG22).**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition foncière de trois parcelles nécessaire à l'aménagement de la vélo route verte. Il s'agit des parcelles cadastrées section AL 85 et 89 ainsi que la parcelle cadastrée Section F 17 pour une surface totale de 21017 m<sup>2</sup> au prix de 23.000 Euro.

**Constitution du Comité de Pilotage des Zones humides et des cours d'eau.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix des personnes chargées de l'inventaire des zones humides. Forment le comité de pilotage : Mme le Maire, Henri DUBOIS, Maire-Adjoint, Jean-Paul MANIS, Maire-Adjoint, Bernadette LAITHIER, Conseillère déléguée, Bernard ETIENNE, Conseiller Municipal, Jean-Paul LOLIVE, conseiller municipal, Michel HOURDIN représentant l'association de La Protection des Sites, Paul CAILLIBOTTE représentant les agriculteurs, Jean-Claude MICHEL, personne ayant une bonne connaissance de la mémoire des terres.

**Camping Municipal Saint-Michel : Engagement programmatique pour l'acquisition de 4 bungalows à compter de 2012 (110 000 € TTC).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'achat de 4 bungalows (marché à tranches ferme et conditionnelle).

**Décision Modificative Budgétaire au Budget Annexe de la Cuisine Centrale : Abonder le crédit 65 pour créances irrécouvrables (1.710 €).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative.

**Décision Modificative Budgétaire au Budget Annexe d'assainissement : Abonder l'opération 39 pour 3.050 € (2010-29 bis Castelnau).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative.

**Décision Modificative Budgétaire au Budget Général : Travaux en régie (transfert d'imputation en section d'investissement : récup. de TVA) ; Abonder le chapitre 040 SI pour 30.500 € compensé par la réduction corrélative en fonctionnement.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative.

**Décision Modificative Budgétaire au Budget Annexe des Campings : Liquidation du contrôle fiscal 2007-2009 (valeur compensée de 6.458 €). Virement de crédit de l'article 672 à l'article 695.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative.

**Décision Modificative Budgétaire au Budget Annexe du Port de Plaisance des Hôpitaux. Prestation de service complémentaire (hivernage des mouillages). Virement de crédit 1.000 € du chapitre 022 à l'article 61558.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative.

**Ajustement du périmètre de la ZAC de La Couture.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) modifie le périmètre de la ZAC par rapport au périmètre initial arrêté le 1<sup>er</sup> mars 2011 de la manière suivante :

- Suppression de la parcelle D 1212.
- Suppression des parcelles D 1482 et partiellement de la parcelle D 778.
- Suppression de la parcelle D 1548.
- Accès au nord à la parcelle D 1135.
- Suppression de la parcelle D 771 et prévision d'un accès au nord de ladite parcelle.
- Ajout de la parcelle D 1304.
- Vérification emprise nécessaire de la parcelle E 832 pour réaliser l'aménagement du carrefour.
- Maintien de la parcelle D 1589.

**Opportunité d'Urbanisation Partielle de la Zone Auy (classement à vocation économique).**

En complément des ZA existantes, certains propriétaires peuvent soutenir l'opportunité d'une requalification au regard des sollicitations qui leur sont transmises par les acteurs économiques. Le Conseil Municipal approuve l'extension du périmètre opérationnel afin de permettre aux acteurs économiques demandeurs d'une localisation spécifique, d'organiser leur activité sur le territoire communal.

**Création d'un Comité Technique Paritaire Commun entre la Commune et le CCAS : Accords de principe et décisions concordantes du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un Comité Technique Paritaire commun entre les agents de la commune et les agents du CCAS (EHPAD de l'Horizon Bleu).

**Expérimentation de l'entretien professionnel sur recommandation du CDG 22.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'expérimentation des entretiens professionnels du personnel communal sur la base de la documentation du Centre de Gestion.

**Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la Commune : Autorisation donnée à Mme le Maire pour signer l'avenant n° 2 ; Ouverture de l'ALSH une semaine du 16 au 19 août 2011.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant établi par la CAF afin de permettre à la garderie périscolaire et centre de loisirs, de bénéficier le versement de la PSEJ (Prestation de Service Enfance-Jeunesse).

**Imputations en investissement.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'imputer en investissement les travaux ou achats suivants :

Gommage bardage du bois extérieur du Centre Nautique pour un montant TTC de 2.010,48 Euro et l'achat de livres destinés à la Bibliothèque pour un montant TTC de 53,20 Euro.

**Remboursement d'avance faite par deux agents communaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser 2 agents communaux d'une somme de 33 euro d'une part pour une visite médicale Poids Lourds et de 9,35 Euro d'autre part, pour un repas lors d'une journée de formation à l'extérieur.

**Alignement de voirie : déclassement sans enquête publique préalable d'une bordure de voie (rue des Terre-Neuvas) et restitution de 118 m<sup>2</sup> à l'indivision GAILLARD Albert (voie rue des Terre-Neuvas).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération d'alignement de voirie.

**Conseil Municipal du 24 janvier 2012**

**Travaux d'électricité (BT), d'Éclairage Public et de Téléphonie (maîtrise déléguée au SDE) : Approbation du programme prévisionnel 2012-1.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux du programme 2012 comme suit :

Rubriques Travaux	Devis du SDE 22	Dépense Erquy
Éclairage		53 093,65 € HT
	127 000,00 € TTC	63 500,00 € TTC
Basse Tension		23 411,37 € HT
	112 000,00 € TTC	28 000,00 € TTC
Téléphonie	2 000,00 € HT	15 795,99 € HT
	16 500,00 € TTC	18 892,00 € TTC
Programme Total	2 000,00 € HT	92 301,00 € HT
	255 500,00 € TTC	110 392,00 € TTC

**Avenant n°1 au marché de travaux. Programme Eaux Usées 2010-29<sup>me</sup> tranche. Postes de refoulement de St-Pabu et St-Michel. Groupement LE DU / SADE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dévolution des travaux additionnels au groupement des entreprises LE DU (titulaire mandataire) / SADE (titulaire cotraitant) pour un montant de 2.487 € H.T. (marché de base de 167.000 € H.T.) et autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1.

**Alignement de voirie : déclassement sans enquête publique préalable d'une bordure de voie (rue des Terre-Neuvas) et restitution de 131 m<sup>2</sup> aux Consorts DE GAVOTY (voie rue des Terre-Neuvas).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement et la vente de délaissés de voirie cadastrés Section AC 1054 et 1055 pour une surface de 131 m<sup>2</sup>.

**Acquisition d'une balayeuse aspiratrice compact de 4 m<sup>3</sup> avec reprise de l'ancien matériel : lancement de consultation (estimation à 140 000 € TTC).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nécessité de procéder à l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de 4m<sup>3</sup> pour un montant maximum de 140.000 € (mode de passation du marché public :

procédure adaptée) et reprise de l'ancien matériel pour un montant de 5.000 € TTC.

**Dévolution d'un marché de travaux. Port de plaisance du Centre-Nouveau port. Extension de la zone de mouillage-35 mouillages-Sté B.L.M.Marine Services-Rue Montjaret-29200 BREST.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dévolution du marché de base à la Sté B.L.M. Marine Services pour un montant de 49.852,20 € H.T.et autorise Mme le Maire à signé le marché de travaux.

**Délibération du Conseil municipal relative aux conditions du dialogue social. Composition et fonctionnement du nouveau Comité Technique commun entre la Commune et le CCAS.**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 décembre 2011, par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcée en faveur d'une instance de discussion commune réunissant employeurs et salariés de la Collectivité Communale et du CCAS. Anciennement dénommée Comité Technique Paritaire, l'instance consultative aujourd'hui en vigueur sera prochainement remplacée par un Comité Technique Commun (CTC). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présentation du nouveau fonctionnement.

**Délégations Municipales du mandat 2008-2014 : Comité Technique Commun (organisation des services).**

**Désignation du maire pour assurer la présidence commune. Nouvelle délégation municipale pour le CT (Commune + CCAS).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Mme le Maire en qualité de Présidente du Comité Technique Commun institué entre la Commune et le CCAS de la ville d'Erquy et approuve la proposition de Mme le Maire de constituer la délégation du Conseil Municipal appelée à siéger au sein du Comité Technique Commun comme suit :

- NICOL Laurence (Suppléant MORIN Yannick)
- LE GUEN Loïck (suppléant LOLIVE Jean-Paul)

**Voyages scolaires à finalité pédagogique : dotation unitaire individuelle de l'année budgétaire 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 40 € à tout élève scolarisé jusqu'en 3<sup>ème</sup> domicilié sur la commune et effectuant un voyage scolaire à vocation pédagogique quelque soit le statut juridique des établissements organisateurs.

**Recrutement des agents saisonniers 2012 (hors ALSH) : affectations et indices de rémunération.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la grille de rémunération basée sur les emplois de la fonction

publique

territoriale, pour une base de 35h.

**Recrutement des Moniteurs Majeurs 2012 à l'ALSH.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rémunération des Moniteurs majeurs comme suit :

Effectifs juillet/août	mini	maxi (+5)
Équivalent Temps Complet	42	47
Affectations Physiques	A Déterminer	
Indices Majorés	IM 295	IM 312
Congés Payés	10%	
Statut des Recrues	Agent Saisonnier	

**Recrutement des Moniteurs Mineurs 2012 à l'ALSH**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rémunération des Moniteurs mineurs en tenant compte des prescriptions spéciales prévues par le code du Travail.

Rémunération des moniteurs temporaires ou saisonniers				
Qualifications normalisées	Validation de services	Niveaux de rémunération Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe	IB	IM
BAFA Stagiaire	Stage Pratique Validé ou en instance	Indice de Rémunération n°1 / E3 échelon 1	297	302
BAFA Breveté	Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe	Indice de Rémunération n°2 / E3 échelon 3	299	304
Surveillant de baignade ou assistant sanitaire		Indice de Rémunération n°3 / E3 échelon 5	310	306
Adjoint de direction diplômé		Indice de Rémunération n°4 / E3 échelon 6	318	307
Mineur	Mineur âgé de 16 révolus	Indice de Rémunération n°1 / E3 échelon 1	297	302

**Rémunération accessoire des agents saisonniers 2012 : indemnité forfaitaire pour dimanches et jours fériés.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde le bénéfice d'une indemnité complémentaire aux agents saisonniers exerçant leur activité le dimanche dans le cadre ordinaire de leur cycle de travail.

**Opération Cap Sports 2012 : autorisations de recrutement.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge le coût unitaire total de chaque opération «Cap Sports, Cap Culture» à concurrence d'un montant de 6.000 € pour l'ensemble des petites vacances scolaires 2012 et de recruter au maximum 9 animateurs «Caps Sports, Cap Culture» rémunérés à la vacation.

**Ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de souscrire une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant disponible : 600 000 Euros (six cent mille euros).
- Durée contractuelle : 1 an à compter de la signature du contrat.
- Index de Référence : Euribor 1 semaine (0,42 % à la

- date du 24-01-2012).
- Marge additionnelle : 1,50 %.
- Frais d'engagement : 2 400 €, payables en une seule fois.
- Facturation des intérêts : mensuelle.
- Formule adoptée : ligne de Trésorerie Interactive.

### Clôture budgétaire 2011 du lotissement de la Ville Ory : décision modificative pour 1 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créditer l'article 658 (régularisation de TVA) et de débiter l'article 7478 (compensation régularisation de TVA) pour 1 €.

### Admission en non valeur : Budget Général, Campings Municipaux, Cuisine Centrale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur le montant des créances suivantes :

Budget Général : 129,72 € ; Budget des campings : 504,01 € ; Cuisine Centrale : 746,96 €.

### Compte-rendu de la délégation du Conseil au maire (Article L.2122-22 du CGCT).

#### Imputation en Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'imputer en Investissement l'achat de résine au sol (Centre Nautique) pour un montant TTC de 4.688,32 € (TVA récupérable de 768,32 €).

#### Remboursement partiel de la session Cap sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de

rembourser à une famille de Plurien la somme de 64 € avancée pour les activités Cap sports que l'enfant n'a pu fréquenter.

### Lancement d'une opération de réfection du réseau d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'appel à maîtrise d'œuvre relatif à la réfection des réseaux fluides dans le cadre des travaux de rénovation du Groupe Scolaire Joseph Erhel pour un montant estimatif de 133.952 € H.T.

### Rénovation des réseaux d'Eaux pluviales et d'eaux usées. Rue du Port. Dossier d'Avant Projet Définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Dossier d'Avant Projet Définitif, avant de lancer la consultation d'entreprises, comme suit :

Type de Travaux	Rénovation des réseaux d'assainissement en eaux usées et eaux pluviales Rue du Port		
Références Programme	Années de Réalisation	Coût des Travaux Stricto Sensu	Total HT avec Sommes à Valoir
	2012	409 913,50 €	414 013,38 €
	Budget Eaux pluviales	313 564,79 €	316 700,67 €
	Budget Eaux usées	96 348,71 €	97 312,71 €

## INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

La réglementation impose et permet d'un point de vue technique, d'intégrer au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un inventaire exhaustif des zones humides présentes sur la commune avec un zonage et un règlement spécifique. La démarche d'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur Erquy a été mise en place en ce début d'année 2012. Ce type d'inventaire requiert une démarche spécifique, mise en place par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc.

Sur le territoire communal, c'est la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, via ses actions de bassins versants (Flora-Islet et ruisseaux côtiers), qui est le producteur de l'ensemble des données concernant cet inventaire.

Le SAGE de la Baie de Saint-Brieuc est quant à lui le superviseur de l'ensemble des inventaires de zones humides et de cours d'eau. Il vérifie la méthode, le

d é r o u l e m e n t et le respect du cahier des charges édité par la CLE (C o m m i s s i o n Locale de l'Eau) du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc.

Un **Comité de Pilotage** a été créé sur la commune, il suit et donne son avis sur l'ensemble des données produites par le technicien Zones Humides de la Communauté de Communes. Enfin, Le Conseil Municipal intègre les zones humides avec un zonage et un règlement spécifique au Plan Local d'Urbanisme après vérification de la Commission Locale de l'Eau et consultation publique d'un mois en Mairie.

Une réunion publique a ainsi été organisée à Erquy le mardi 31 janvier dernier, première étape citoyenne de cet inventaire, l'étape prochaine est la consultation des données et de la cartographie réalisée. **Ces données seront consultables en Mairie d'Erquy à partir du mardi 10 avril, et ce pour une durée d'un mois.** Un cahier de requêtes, disponible à tous, y sera associé. Les requêtes ainsi notées permettront d'organiser des retours sur le terrain afin d'affiner les limites des zones humides et des cours d'eau décrits.

En milieu agricole et dans le cadre du contrat de bassin versant Flora, Islet et ruisseaux côtiers, des Mesures Agro-environnementales pourront être souscrites, sur la base du volontariat. Elles porteront sur l'entretien des prairies humides, la reconversion de cultures humides ainsi que l'implantation et l'entretien de talus de ceinture. Des propositions pourront être faites lors des retours sur le terrain.

Contact : **Clément Poirier**  
Technicien Zones Humides  
Communauté de Communes Côte de Penthièvre  
Tél : 02 96 32 98 90



# UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LA PLAISANCE À ERQUY

**Au terme de la procédure de DSP (Délégation de Service Public) lancée par le Conseil Général des Côtes d'Armor au printemps 2011, la Commune d'Erquy a été choisie comme concessionnaire des ports de plaisance du centre pour la période 2012-2027.**

Nous nous sommes engagés lors des élections municipales de 2008 à moderniser la plaisance à Erquy. C'est dans ce sens, alors que se terminait le chantier d'agrandissement du port de pêche et en concertation avec l'association de plaisanciers réginiens, que la commune a lancé en 2010 une *“Etude d'opportunité pour la modernisation des ports de plaisance du centre”*.

## Rappel des objectifs de l'étude :

Sécuriser et améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers dans les ports de plaisance d'Erquy Centre, tout en répondant à deux exigences majeures :

- Continuer à accueillir le public que nous accueillons déjà : à savoir, principalement des bateaux pêche promenade de petite ou moyenne taille,
- Conditionner les investissements à la maîtrise de l'évolution du tarif des mouillages, en le plafonnant au doublement du prix 2011.

## Composition du Comité de Pilotage :

- Elus et techniciens municipaux
- Représentants de l'association des plaisanciers
- Représentants du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Un commerçant du port
- Un riverain du port

Le Comité de Pilotage chargé d'alimenter et de suivre cette réflexion, a eu une première restitution de l'étude au printemps 2011. L'attribution de la Délégation de Service Public départementale pour la concession plaisance nous ayant été notifiée mi-décembre 2011, nous nous sommes engagés à réunir à nouveau ce groupe de travail prochainement. Nous présenterons la synthèse de l'étude et nous évoquerons les actions pouvant être mises en place dans le cadre de la nouvelle concession attribuée à la commune, et bien entendu, nous pourrions également envisager de nouveaux aménagements à plus long terme.

De son côté, en 2010 également, la Communauté de Communes Côte de Penthièvre a mis en exergue dans son projet de territoire comme vecteur de l'activité économique, les activités liées à la mer.

**Compte tenu de cette situation et des actions engagées ces dernières années en faveur de la plaisance à Erquy, il paraissait tout à fait naturel que notre commune postule à la gestion de la concession des ports de plaisance. Cette DSP plaisance est donc à considérer comme une nouvelle étape et doit nous encourager à poursuivre notre réflexion en continuant à afficher la volonté de l'équipe municipale de faire d'Erquy un**

**acteur de la plaisance en Côtes d'Armor.**

## Un cahier des charges rigoureux

Le dossier de candidature à la DSP devait répondre à un cahier des charges dont la principale contrainte était la limitation de l'augmentation annuelle des droits de mouillage limitée à une fois et demi le taux de l'inflation sur toute la durée de la concession. D'autre part, dans la constitution de son dossier, le candidat à la concession s'engageait à ce que l'ensemble des actions et investissements proposés, soient réalisés sur la période de concession, tout en sachant que les règles de la comptabilité publique exigent l'autonomie et l'équilibre des budgets de fonctionnement des ports de plaisance.

Le projet déposé par la commune d'Erquy a été construit en tenant compte de toutes ces contraintes. C'est ce qui explique la façon dont le programme pluriannuel d'investissement a été élaboré.

## Une Concession aux limites élargies

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 la concession plaisance couvre la totalité de l'espace du vieux port, le terre-plein situé devant les restaurants, la cale de la Capitainerie et l'ancien môle.

En ce qui concerne le nouveau port, nous disposons aussi depuis ce début d'année d'un nouvel espace situé entre la cale des plaisanciers et la cale de débarquement des pêcheurs. Ce secteur porte aujourd'hui le nom « d'Extension nouveau port ».

Dans le vieux port une bonne collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie avait permis, dès la saison 2010, la mise en place d'une vingtaine de nouveaux mouillages. L'espace gagné dans le nouveau port va permettre d'accueillir dès cette année, une trentaine de nouveaux bateaux.

Il est également intéressant de noter que ces extensions sont des zones abritées permettant l'accueil de navires plus fragiles comme les voiliers et qui pourraient pourquoi pas à terme être occupées toute l'année.

Les bateaux de pêche qui aujourd'hui disposent d'un port de pêche terminé, et de mouillages adéquats, n'ont donc plus la possibilité de stationner dans le vieux port.

Une tolérance sera cependant accordée uniquement en cas de petites réparations, en bordure de quai, pour un temps limité, après accord de la mairie.

## Le programme des travaux annoncés dans le cadre de la concession.

Sur les 15 années de concession, la commune s'est engagée à réaliser plus d'un million d'euros Hors Taxes de travaux, dont 770000 € pour des opérations de modification ou de réfection des mouillages. A terme, la capacité d'accueil des ports du centre est prévue à 382 places, soit 192 places dont 96 sur plots dans le vieux port et 190 places dont 110 sur plots dans le nouveau port.

Année	Investissements prévus
2012	Création de 35 nouveaux mouillages sur plots sur l'extension du nouveau port. Installation de bornes de distribution d'eau et électricité Mise en place d'un horodateur pour le parking des remorques
2013	Réfection de 32 mouillages sur chaînes mères au Vieux port
2014	Réfection de 32 mouillages sur chaînes mères au Vieux port Mise en conformité de l'accessibilité à la Capitainerie et à la jetée
2015	Réfection de 32 mouillages sur chaînes mères au Vieux port
2016	Remise en état de 32 mouillages sur chaînes mères au nouveau port. Mise en place d'un ponton d'embarquement et de stockage des annexes au vieux port.
2017	Mise en place de 32 mouillages sur plots partie ouest du vieux port Réfection de 32 mouillages sur chaînes mères au nouveau port Réfection des 34 mouillages sur plots extension nouveau port
2018	Mise en place de 32 mouillages sur plots partie ouest du vieux port Réfection de 15 mouillages sur chaînes mères au nouveau port
2019	Mise en place de 32 mouillages sur plots partie ouest du vieux port Reprise des maçonneries des digues
2020	Mise en place de 27 mouillages sur plots partie ouest du nouveau port
2021	Mise en place de 27 mouillages sur plots partie ouest du nouveau port
2022	Mise en place de 26 mouillages sur plots partie ouest du nouveau port Réfection de 32 mouillages sur plots partie ouest du vieux port Réfection des 34 mouillages sur plots « extension nouveau port »
2023	Réfection de 32 mouillages sur plots partie ouest du vieux port
2024	Réfection de 32 mouillages sur plots partie ouest du vieux port
2025	Réfection de 27 mouillages sur plots partie ouest du nouveau port
2026	Réfection de 26 mouillages sur plots partie ouest du nouveau port

Nous avons proposé d'installer les mouillages sur plots dans les parties les plus abritées des différents ports ce qui à terme permettra d'optimiser l'occupation des places et d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs.

Les autres investissements consistent en l'entretien et l'amélioration de l'accessibilité des quais, des cales, du môle ainsi que de la Capitainerie.

Interviendra enfin dans le vieux port la mise en place, en 2017, d'un ponton d'embarquement et de stockage des annexes.

Ce programme d'investissement, avec les charges d'amortissement qu'il suppose, a été évalué avec une marge de sécurité. Il est en effet difficile de prévoir ce que sera le taux d'inflation dans les dix ans qui viennent, ni l'évolution du coût de l'acier, facteur déterminant dans le prix de revient d'une mise en place ou d'un

renouvellement d'un poste de mouillage. Il est évident que si des économies pouvaient être réalisées, les montants épargnés pourraient être affectés à d'autres investissements de confort ou de sécurité.

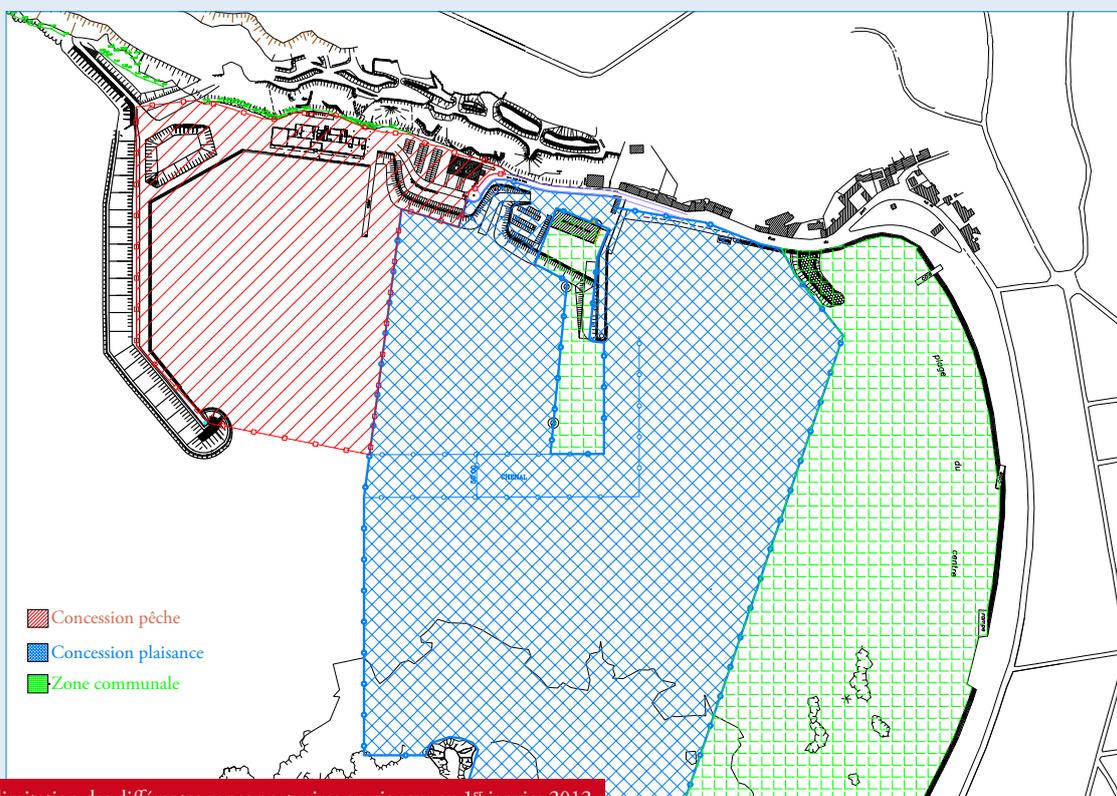
#### La saison 2012

Les travaux de déviation de la souille d'eau pluviale, et l'aménagement de la zone « Extension nouveau port » seront opérationnels dès l'ouverture des ports d'Erquy le 1<sup>er</sup> avril. Le coût de cet aménagement, voté au conseil municipal du 24 janvier, est de 59000 €. Les autres travaux à réaliser ce printemps seront la mise en place de bornes de distribution d'eau et d'électricité.

Le parking réservé aux remorques sera payant à partir de cette saison. La contribution des plaisanciers de passage, destinée à l'entretien des terre-pleins et des cales, sera perçue au moyen d'un horodateur.

Zone «extension nouveau port» nouvellement aménagée.





Délimitation des différentes zones portuaires en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Comme chaque année, la commission de mouillage, composée d'élus municipaux, du Maître de port et de représentants des associations de plaisanciers a validé les attributions de mouillage. Enfin, suite à tous ces changements, le règlement portuaire va être revu et adapté aux nouvelles limites de la concession et à l'évolution des usages, un travail est actuellement en cours avec le Conseil Général des Côtes d'Armor.

### La gestion environnementale

La Communauté de Communes assure actuellement le ramassage des déchets sur l'ensemble de la délégation plaisance. Elle assure aussi le ramassage des huiles de vidange déposées en haut de la cale du nouveau port.

L'entretien des locaux et la propreté du site est quant à elle assurée par la commune d'Erquy.

Le contrôle de la qualité des **eaux de baignade** est effectué par l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui effectue pendant la saison estivale des prélèvements bi-mensuels sur la plage du centre.

D'autre part, l'évolution des critères européens a instauré la mise en place de **profils de vulnérabilité** des eaux de baignade. Ces profils comportent notamment un inventaire et une évaluation des sources potentielles de pollution de l'eau de baignade, susceptibles d'affecter la santé, et précisent les actions visant à prévenir l'exposition des baigneurs aux risques de pollution.

Par ailleurs, la commune d'Erquy s'est engagée dans une démarche de **Certification des eaux de baignade** qui aura pour intérêt la réalisation d'analyses supplémentaires durant toute la saison estivale.

**L'élaboration de ces profils et de la démarche de certification est axée sur 3 principes :**

- La réduction des sources de pollution potentielles
- La garantie d'une meilleure information au public

- Une organisation permettant de réagir au mieux face à une pollution.

Le Maître de port aura comme mission d'assurer une surveillance active du plan d'eau en cas de rejets sauvages.

Merci à tous les plaisanciers pour leur compréhension et pour leur collaboration au maintien de la qualité de notre environnement et de nos eaux de baignade.

### Conclusion

Dans le souci d'améliorer la pratique de la plaisance, l'accès routier et le stationnement aux différents ports, l'accueil des visiteurs, il a été proposé de renforcer le temps de présence du Maître de port, dont les activités sont multiples :

- Expédition des demandes de mouillage,
- Réception des courriers, enregistrement des demandes, encaissement des redevances,
- Préparation du plan de mouillage et présentation à la commission pour validation,
- Surveillance du plan d'eau,
- Contrôle de l'exécution du plan de mouillage,
- Contrôle des amarrages,
- Gestion des conflits,
- Gestion des dommages,
- Surveillance des mises à l'eau,
- Gestion de l'ouverture des sanitaires pour les visiteurs.

**Jean-Paul MANIS**

*Adjoint à la plaisance, et à l'environnement*

Le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes du Nord a été créé en 1937 afin de favoriser le développement de l'électrification rurale du département.

Aujourd'hui il regroupe les 373 communes du département. Il est administré par un Comité Syndical de 39 membres élus, répartis de façon géographique tout en tenant compte de la représentation politique des communes du département.

De ce Comité Syndical, se dégage le bureau composé du Président et de sept vice-présidents.

Dans le cadre des répartitions de Maîtrise d'Ouvrage prévues par le contrat de concession signé avec ERDF, le SDE réalise les extensions, les renforcements, les effacements de réseaux en communes rurales, mais également les opérations d'aménagement dans les lotissements publics et privés, dans les zones d'activité, dans les ZAC, ceci sur l'ensemble du territoire départemental.

A ces métiers de base, des compétences annexes se sont développées tels que les travaux d'éclairage public et les mises en valeur par la lumière d'équipements publics communaux.

Le SDE assure également pour les communes qui l'ont souhaité, la maintenance de leurs installations d'éclairage public par transfert de compétence. A ce jour, le Syndicat assure ce service pour plus de 360 collectivités du département, sur 373 ; ce qui représente un patrimoine de plus de 100 000 points lumineux.

Des actions plus particulières se sont également mises en place : la digitalisation du Cadastre, la réalisation de diagnostics énergétiques pour l'ensemble des communes du département, ainsi que les conseils en énergie.

Depuis le 5 juillet 2004, suite à un Comité extraordinaire, le SDE est dorénavant un Syndicat Intercommunal à la carte ; les communes adhérentes, outre la compétence de base «électricité», ont le choix d'autres transferts de compétences qui sont complémentaires des compétences principales.

### Les missions du SDE

#### Compétence de base

- L'électricité.

#### Transferts optionnels de compétence

- Eclairage public,
- Travaux neufs,
- Achats d'électricité,
- Cartographie,

- Réseaux et infrastructures de Télécommunication,
- Etablissement et exploitation,
- Maîtrise d'Ouvrage et exploitation,
- Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre (enfouissement, travaux neufs),
- Cartographie,
- Activités complémentaires,
- Production d'électricité,
- Conseils, études, ... (achat d'énergie, diagnostic bâtiments publics, déperdition de chaleur, signalisation lumineuse bicolore, système d'information géographique, coordination en matière de sécurité, groupement de communes ou centrale d'achats).

### Les recettes financières du SDE

- Participation du F.A.C.E. (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité),
- Taxe sur l'électricité,
- Redevances de concessions,
- Participation ERDF,
- Participation des collectivités et des demandeurs de travaux,
- Fonds propres.

Depuis quelques années le Conseil Général des Côtes d'Armor a fait le choix de ne plus reverser la Taxe Départementale sur l'Electricité au Syndicat. Malgré cela, le SDE continue son action auprès des Collectivités.

**Henri DUBOIS**

*Adjoint Voirie, réseaux, patrimoine, pêche*

### INFOS TRAVAUX 2012

#### Extension du réseau d'eaux usées, tranche n° 30.

Entreprises retenues après appel d'offres : BESNARD TP pour les réseaux et LEDU pour le poste de refoulement.

*rue des Ajoncs d'Or* : commencement des travaux le 23 janvier.

*Vau Bourdonnet* : début des travaux courant février, fin des travaux prévue en juin 2012.

#### Construction de vestiaires sur l'aire de jeux de Caroual

Les travaux de terrassement ont commencé seconde quinzaine de janvier.

#### Maison de la Mer : réalisé

Réfection du sol du hangar.

Traitement des bardages extérieurs en bois

Mise en peinture de la salle de réunion.

**Henri DUBOIS**

*Adjoint Voirie, réseaux, patrimoine, pêche*

## LA MINORITÉ

### LA MAINTENANCE DES FUTURES ÉOLIENNES

Je faisais partie de l'équipage de la vedette SNSM qui a accompagné, il y a quelques mois, Monsieur le Préfet et Mme le Maire sur les lieux où les futures éoliennes doivent être disposées. Pas d'erreur possible, on est très rapidement sur zone, et dans notre dos on voit nettement notre beau cap d'Erquy. On ne peut distinguer St Cast qui est bien caché par le cap Fréhel, quant à St Quay on devine à peine le château d'eau qui surplombe le port... c'est normal la distance est pratiquement deux fois plus grande que celle qui nous sépare d'Erquy. Erquy est donc le port le plus proche, et bien entendu c'est de notre commune que les éoliennes seront les plus visibles. Les promeneurs qui utiliseront les nouveaux aménagements de notre cap seront donc les observateurs privilégiés... Pour de multiples raisons, notre port n'a pas bénéficié depuis de nombreuses années des aménagements et transformations les plus pertinentes qui auraient permis d'envisager des formes de développement diverses et variées (plaisance, croisières...). En privilégiant la composante pêche, on a fermé la porte à d'autres développements qui pourtant seraient aussi bien utiles à l'ensemble des communes de notre communauté. Les récents aménagements du port de pêche ont sans doute facilité la pêche hauturière, et c'est tant mieux ! Cependant, pour les autres utilisateurs du plan d'eau les améliorations sont minimes compte tenu de l'investissement financier... La flottille de pêche côtière a considérablement diminué sur la partie « EST » de la baie, alors qu'elle était prépondérante il y a 25 ans. C'est maintenant la partie « OUEST » qui domine pour la pêche côtière ainsi que pour la plaisance. Quant à St Cast, les derniers aménagements

portuaires sont garants d'un avenir prometteur... Alors tout simplement je me dis qu'il serait équitable de permettre au port qui est le plus proche, qui subira en premier les nuisances de pouvoir en juste compensation bénéficier de l'implantation des services de maintenance. Les emplois induits seraient bénéfiques pour notre communauté, et nous disposons autant que d'autres des possibilités d'accueil, d'espaces de travail et de stockage aménageables. Certes, notre port est un peu moins accessible que d'autres, mais tout de même cet accès est sans doute très largement suffisant pour permettre une utilisation plus que satisfaisante. En outre il présente beaucoup d'espaces (les hauturiers y manœuvrent aisément), et en même temps il offre une longueur de quai accostable considérable. Il peut aussi être aménagé pour améliorer l'accès en marée si nécessaire, et pour y installer les infrastructures nécessaires. Nous avons des atouts, il faut les faire connaître et les valoriser. La communauté de communes a délibéré et présenté un dossier qui mérite d'être complété par un dossier technique détaillé sur les atouts et les caractéristiques de notre port. Certains vont sans doute penser que cet article est inutile, voué à l'échec, et que tout est déjà réglé. Moi je crois qu'il faut toujours se battre jusqu'au bout pour essayer de défendre ce qui semble juste, équitable ; et ne pas céder à la facilité qui consiste à donner encore plus à ceux qui ont déjà eu beaucoup.

**Loïck LE GUEN**

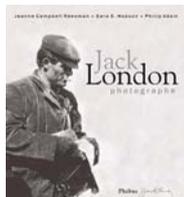
Ceci est également valable pour l'action que mène le comité des pêches à propos du lieu d'implantation des éoliennes et les associations environnementales du collectif CAPE sur les enjeux et les risques liés à la réalisation de ce projet qui n'a pas fait l'objet de la concertation avec les collectivités locales de notre côte que son impact méritait.

**Pierre PELAN**

<http://erquy-avenir-partage.blogspot.com/>

19

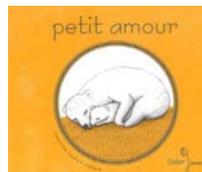
## CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE



Nous connaissons tous Jack London écrivain, aventurier, journaliste ... Nous connaissons beaucoup moins Jack London photographe. Et pourtant, ce sont 12000 clichés qui sont conservés dans les bibliothèques et archives américaines.

Ce très beau livre rend enfin hommage à ce talent méconnu. Ces photos, London les nommait des « documents humains », parce qu'elles reflètent la vie que ce soit lors de la guerre russo-japonaise, du tremblement de terre à San Francisco en 1906 ou pendant la révolution mexicaine. Notons que bon nombre de ces photos accompagnaient les premières éditions de deux de ses livres, *La croisière du Snark* et *Le Peuple d'en bas*, certaines d'entre elles étaient d'ailleurs précisément décrites dans ces romans : surprenant au premier abord mais en fait, London a toujours voulu montrer la réalité, même à travers la fiction, se plaçant toujours du côté des plus pauvres. Ces photos, légendées par Charmian Kittredge (la femme de London) ou associées à des extraits de l'œuvre, représentent donc un témoignage historique et social du début du XX<sup>ème</sup> siècle, mais avant tout, soulignons leur qualité artistique : ces photos sont belles et font naître l'empathie chez celui qui les regarde, l'humanisme du photographe se révèle à chaque page. On ferme le livre avec l'envie de relire London : c'est bon signe !

**Jack London photographe**, de Jeanne Campbell Reesman, Sara S. Hodson et Philip Adam, aux éditions Phébus.



Voici un album très tendre, une déclaration d'amour pour un enfant : une maman raconte sa grossesse au fil des mois à son petit, ses sensations du moment : « un jour, je t'ai senti dans mon ventre »,

ses projections pour l'avenir : « j'avais hâte de pouvoir jouer avec toi »... Le texte, très bref, sur la page de gauche est illustré à droite, il y a une très forte interaction entre les mots et l'image : le propos de la mère est toujours adroitement figuré par un animal et son petit, ainsi « partout où j'allais je t'emmenais » est représenté par une cigogne qui transporte par le bec son oisillon dans un baluchon. Étrangement ces animaux se trouvent sur une terre qui grossit de plus en plus : allégorie du ventre de la mère, avec une belle pirouette finale : « Et enfin tu es venu petit amour ».

Un texte poétique, plein de douceur, une illustration un peu désuète, minimaliste qui accompagne avec justesse le propos, avec pour seule couleur le orange (celui de la terre matrice). Un album intimiste, pour un moment de lecture plein de complicité et de tendresse avec son bébé ou son petit enfant.

**Petit amour** de Sandra Poirot Chérif, éditions Didier jeunesse.

Cet album est aujourd'hui épuisé en librairie mais disponible à la bibliothèque.

## MICHEL DEPOND,

*Un homme au prénom prédestiné ?  
Il existe parfois des lieux qui vous parlent plus  
que d'autres et qui vous entraînent vers de belles  
aventures.*

C'est apparemment ce qui est arrivé à Michel Depond, qui lors de vacances chez sa grand-mère aux Sables d'Or est tombé sous le charme de la Chapelle de l'îlot St Michel. Il avait 10 ans quand il assista à son premier pardon de la Chapelle Saint-Michel sur l'îlot. Michel parle du site avec beaucoup d'émotion : « **C'est un endroit sublime qui exerce son attrait au-delà de la dimension religieuse, il y règne une atmosphère de sérénité, on s'y sent bien.... Je m'imagine très facilement les moines cisterciens de l'époque (vers 1170) qui piégeaient habilement le poisson dans les "pêcheries", (sortes de retenues d'eau afin de permettre à la population très pauvre de se nourrir). Puis dans les années 1950, les gamins qui ramassaient des kilos de moules, transportant les sacs sur un vieux vélo pour aller les vendre. C'était une petite source de revenus non négligeable pour leur famille (il était courant dans le bourg d'entendre "Saint-Michel nous a enlevé la faim dans le ventre")** ».

Michel parle aussi du temps de la "Grande Pêche", il pense à ces femmes de marins, venant à la chapelle pour prier et méditer. A l'époque, il n'y avait pas de moyen de communication, "le portable et internet n'existaient pas".

Lorsqu'en 2000 il s'avéra que des travaux devaient être faits à la Chapelle, Michel Depond décida avec l'aide de Paul Le Dolledec de créer une association « Les Amis de la Chapelle St Michel » afin de fédérer toutes **les bonnes volontés**. Les adhésions, les dons et les subventions des collectivités vont permettre de rénover entre autres l'autel, les vitraux, le toit et même de construire une table d'orientation.

Chantiers peu banals qui nécessitaient d'apporter les matériaux en doris avec quelques chavirages en



Michel Depond.

prime.

Les entreprises travaillaient parfois jusqu'à 23 heures attendant la marée basse, le bateau n'ayant pu les récupérer. Une bonne soupe chaude leur était servie à leur arrivée sur la plage.

Les bénévoles de l'association assurent des visites commentées de la Chapelle et de l'îlot, en été et aux petites vacances. Les horaires des marées sont affichées, afin de mettre en garde les promeneurs sur les dangers.

**En 2012** l'association a prévu la pose d'un panneau explicatif près de la Chapelle et des travaux de peinture à l'intérieur. Paul Le Dolledec, Président de l'association depuis 2009 tient à garder la tradition du Pardon qui aura lieu cette année le 5 août. Cette fête attire toujours beaucoup de monde et permet de financer les travaux d'entretien. Les adhérents au nombre de 150 y sont très attentifs. Seraient-ils tous tombés sous le charme de l'archange et de sa Chapelle ?

Quand on discute avec Michel Depond, on se rend compte très vite que l'homme s'efface au profit de l'association et il faut insister pour apprendre qu'il fut coiffeur pendant 20 ans à Paris ! Michel ne souhaitant pas vieillir dans cette profession, réussit à réunir passion et travail en entrant à la Fédération Française de Cyclotourisme alors en plein essor. Il y passa 20 années.

Il goûte désormais à une retraite bien méritée dans sa maison avec vue sur, devinez ... l'îlot Saint-Michel, et pratique comme loisir ... le cyclotourisme !

**Christaine Guesnet,**  
*Adjointe à l'Action  
culturelle et sportive*

L'îlot Saint-Michel, vu des hauteurs du Camping Saint-Michel.

